



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROPOSITION DE LOI
DE L'ECOLE JEHAN DE GROUCHY 2**

**13 Avenue d'Arromanches
76610 LE HAVRE**

LE PARLEMENT DES ENFANTS – 26ème édition
Année 2022-2023

PROPOSITION DE LOI

Visant à renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions

Les élèves de la classe de CM2 de Mr Peyroux, école Jehan de Grouchy 2
Le Havre (Académie de Normandie)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le thème choisi cette année nous a amené à nous intéresser à la participation des citoyens lors des dernières élections.

Sur le plan national, lors des élections présidentielles entre 2002 et 2022, nous avons observé que le vote systématique a considérablement baissé. Il est en effet passé de 48% en 2002 à 37% en 2022, soit une baisse de 11%. A l'inverse, le vote intermittent et l'abstention systématique ont quant à eux beaucoup augmenté. Nous avons également remarqué que parmi les plus jeunes électeurs, âgés entre 18 et 24 ans, moins de 20% d'entre eux ont voté systématiquement aux élections de 2022. Nous avons également découvert que la participation aux élections augmente plus on est âgé. 55% des personnes âgées de 75 ans à 79 ans ont par exemple voté en 2022 aux élections présidentielles. A partir de cet âge là, nous avons remarqué une baisse de la participation pouvant s'expliquer par des difficultés pour ces personnes à se rendre dans les bureaux de vote pour voter.

A partir de ces différentes observations, nous avons souhaité interroger des citoyens pour mieux comprendre les raisons de cette baisse de participation aux différentes élections et trouver des solutions pour les inciter à participer davantage à la vie démocratique et avoir confiance dans les différentes institutions de notre pays. Il nous semble notamment très important de trouver des solutions qui donneraient envie aux plus jeunes de voter. A partir d'un questionnaire, **nous avons interviewé 36 personnes en âge de voter** et voici les principales informations que nous avons obtenues :

- Près de 78% des personnes interrogées ont entre 30 et 64 ans, ce sont majoritairement des personnes en âge de travailler.
- 42% d'entre elles ne votent jamais aux élections, 30% votent de temps en temps et seulement 28% votent à toutes les élections. **72% ne votent donc jamais ou très peu souvent.**
- Environ 48% considèrent qu'il est plus utile de participer à la vie démocratique autrement que par le vote, notamment en s'impliquant dans des associations ou en faisant du bénévolat.
- Pour inciter les gens à voter davantage, 45% des personnes souhaiteraient pouvoir voter de différentes façons et notamment pouvoir voter en ligne depuis chez soi. 42% des personnes souhaiteraient que le vote blanc soit pris en compte dans les résultats des élections.
- Concernant les raisons pour lesquelles ces personnes ne votent pas, 60% d'entre elles considèrent que voter n'aura pas d'impact sur leur quotidien, 48 % déclarent ne pas avoir le temps ou la possibilité de se déplacer pour aller voter et 45% ne sont pas convaincus par les candidats. Ils ne se reconnaissent pas dans les candidats, certains regrettent notamment qu'il n'y ait pas davantage d'ouvriers qui se présentent aux élections en tant que candidat.
- Enfin, parmi les solutions proposées aux personnes interrogées, 47% sont « contre » abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans. A l'inverse, 53% sont « pour » ou indécis. Enfin, 50% des gens sont contre le vote en semaine car ils ne pensent pas que cela aurait un impact sur la participation aux élections. A l'inverse, 30% sont « pour » et 20% n'ont pas d'avis.

A partir de toutes ces données collectées, nous avons décidé de proposer quatre articles de lois qui permettront d'augmenter la participation aux élections et notamment celle des plus jeunes. Parmi la proposition la plus ambitieuse, nous souhaitons la création d'un « **permis citoyen** » à l'image du code pour le permis de conduire, un « pass » qui donnerait le droit de vote aux élections. Les jeunes âgés de 16 ans auront la possibilité de le passer à l'école (au lycée). L'objectif sera de leur donner le droit de vote avant 18 ans si ils ont bien compris le rôle et les missions des institutions (Assemblée Nationale, Sénat, Gouvernement...). La formation permettant d'acquérir les connaissances nécessaires serait faite dès l'école primaire et poursuivie au collège. Ils deviendront ainsi des « ambassadeurs », c'est à dire qu'ils pourront inciter les autres citoyens à voter.

Article 1er

Les personnes âgées entre 16 ans et 18 ans peuvent voter si elles détiennent le « permis citoyen ».

Article 2

Les citoyens peuvent voter aux élections via une application en ligne sécurisée. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer et ne pouvant pas voter en ligne, un « service public d'aide au déplacement » est proposé dans chaque commune.

Article 3

L'alinéa 49.3 est supprimé de la Constitution et il remplacé par l'obligation pour le Gouvernement de proposer un vote aux citoyens par référendum lorsqu'une loi importante « d'intérêt général » doit être votée.

Article 4

La composition des Institutions françaises telles que le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat doit respecter la parité sociale : chaque catégorie socioprofessionnelle est représentée à égalité dans ces institutions.